



Rosny-sous-Bois, le 8 février 2019

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 7 FEVRIER 2019

SALLE DU CONSEIL A 19H30

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 7 février, les membres composant le Conseil municipal, convoqués le 1^{er} février 2019 par Monsieur Claude CAPILLON, Maire, se sont réunis dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Claude CAPILLON, le Maire

M DENNEULIN, MMES BOYER E, DESHOGUES, MM CAPILLON, FORT, BOUVARD, MMES BAUDONNIERE, HAIDAMOUS (jusqu'à 20h55), MM ITZKOVITCH (à partir de 19h45 et jusqu'à 20h40), BOYER JP Adjoints – M GHEDIRI, MMES VAVASSORI (à partir de 20h15), SMADJA, COTTIN, RULLON, M CYRILLA (à partir de 20h30), MME JACAMENT, M OUCHENIR, MMES MENARD, PINCHON, KASRAOUI (à partir de 19h45), M. THOMMAS, MMES THIBAUT, TURLURE, MM. MICHEL, BASSE, MME FAGARD, MM PAILHOX, CAREL, LE FLOCH Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR :

M. FAUCONNET à MME PINCHON - MME HAIDAMOUS (à partir de 20h55) à MME BAUDONNIERE – M. ITZKOVITCH (jusqu'à 19h45 et à partir de 20h40) à M. DENNEULIN – MME DARGERÉ à M. FORT - MME RIZZO HENRIQUES à M. BOYER JP. – M. POINSIGNON à M. CAPILLON P. – M. MANGON à MME RULLON – M. BEAL à MME FAGARD – M. HANOT à M. PAILHOX

ABSENTS EXCUSES : MME ADJAM – MME VAVASSORI (jusqu'à 20h15) – M. CYRILLA (jusqu'à 20h30) – MME KASRAOUI (jusqu'à 19h45)

ABSENTS : M. BENAMAR – MME AWAD-SHEHATA - M. AMOR – M. MESA

SECRETARE DE SEANCE : J.P. BOYER

✚ ***ADOPTE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 20 décembre 2018.***

Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

1. APPROUVE le projet de modification des statuts de la SEMRO relatif à l'augmentation du nombre de sièges d'administrateurs passant de 8 à 9, dont 6 pour les collectivités territoriales. AUTORISE Monsieur Serge DENNEULIN, désigné représentant de la Ville au sein de l'assemblée générale de la SEMRO par délibération du 5 avril 2014, à participer au vote de l'assemblée générale extraordinaire relatif à cette modification.

Adopté par 26 voix pour, 6 votes contre (R.E.S.) et 2 abstentions (Servir Rosny)
Le groupe MoDem n'a pas pris part au vote

2. APPROUVE le dispositif de vidéo-verbalisation comme moyen de lutte contre l'arrêt et le stationnement gênant ou dangereux et ses modalités opérationnelles, ainsi que le règlement du centre de supervision urbain.

Adopté par 26 voix pour, 2 votes contre (Servir Rosny) et 8 abstentions (6 R.E.S. et 2 MoDem)

MAISON DES ASSOCIATIONS

3. MODIFIE la délibération n° 9 du 20 décembre 2018 portant répartition des crédits de subventions pour l'exercice 2019. APPROUVE les rectificatifs apportés au tableau portant répartition des crédits de subventions pour l'exercice 2019. APPROUVE l'attribution des subventions selon la répartition. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens.

Adopté par 28 voix pour et 8 votes contre (6 R.E.S. et 2 Servir Rosny)

URBANISME

4. APPROUVE l'acquisition par la Ville, auprès de l'EPFIF, de quatre propriétés bâties sises 32 boulevard Gabriel Péri et 42 à 46 rue Hussenet et d'un terrain situé 48 rue Hussenet – école Rosny Métropolitain. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents.

Adopté par 26 voix pour, 2 votes contre (MoDem) et 8 abstentions (6 R.E.S. et 2 Servir Rosny)

RESSOURCES HUMAINES

5. APPROUVE la mise à jour de la délibération n° 11 du 24 mai 2018 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Adopté par 35 voix pour et 2 abstentions (Servir Rosny)

6. APPROUVE la création et la suppression de divers postes pour faire face aux besoins de fonctionnement des services et notamment, afin de procéder aux nominations suite à promotion interne, concours, recrutements.

Adopté par 29 voix pour, 6 votes contre (R.E.S.) et 2 abstentions (Servir Rosny)

7. APPROUVE l'ouverture à la voie contractuelle de divers postes de catégorie A.

Adopté à l'unanimité

PETITE ENFANCE

8. APPROUVE la convention d'objectifs et de financement de projet entre la Ville de Rosny-sous-Bois et la Caisse d'allocations familiales dans le cadre d'actions relevant d'une démarche innovante sur le secteur petite enfance. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

9. APPROUVE la convention d'objectifs et de financement de projet entre la Ville de Rosny-sous-Bois et la Caisse d'allocations familiales, visant à adapter l'offre d'accueil aux besoins de publics en situation de fragilité. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

10. APPROUVE la convention d'objectifs et de financement de projet entre la Ville de Rosny-sous-Bois et la Caisse d'allocations familiales dans le cadre d'un renforcement de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil des jeunes enfants. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

VIE DES QUARTIERS

11. APPROUVE le renouvellement de la convention relative au point d'accès au droit de la Maison du droit et de la citoyenneté de Rosny-sous-Bois. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité

CULTURE

12. APPROUVE l'adhésion de la Ville au Centre Francilien pour l'égalité Femmes-Hommes Hubertine Auclert.

Adopté à l'unanimité

DIVERS

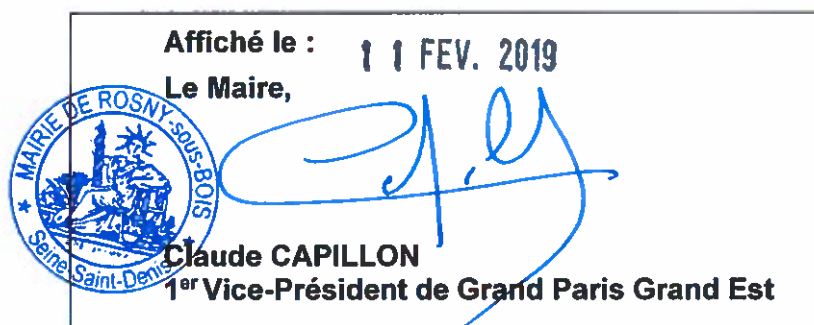
13. **PREND ACTE** des décisions municipales prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation qui lui est accordée, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Prise d'acte

14. **VCEU** relatif au soutien aux Missions locales dans leur rôle central concernant l'insertion et l'accompagnement des jeunes dans les collectivités territoriales.

Adopté à l'unanimité

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE A 21H05.



*R.E.S. (Rosny Ecologique et Solidaire)